

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 19 mars 2019 à Vittel

L'an 2019, le 19 mars à 17h30, les membres du comité syndical du PETROV, dûment convoqués par le Président du PETROV, Jean-Luc COUSOT, le 6 mars 2019, se sont réunis en mairie de Vittel.

Nombre de Délégués en exercice : 17 - Présents : 15 - Votants : 15

Présents : Madame VIGNOLA Jacqueline et Messieurs COUSOT Jean-Luc, EMERAUX Philippe, DANE Thierry, HUEL Jean-Luc, LALLEMAND Michel, LECLERC Simon, MAILLARD Dominique, MARTIN François, NOVIANT Patrice, PERRY Franck, PREVOT Christian, SAUVAGE Guy, SEJOURNE Yves, THOMAS Jean-Marie

Secrétaire de séance : MAILLARD Dominique

Assistaient à la séance : HENRIOT Sophie, FLESCH Megan et SCHICKEL Mathieu

Le Président constate que le quorum est atteint : 15 présents, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Logo du PETR
2. Economie
 - 2.1. Groupes de travail « développement économique »
 - 2.2. Forum transmission d'entreprise 2019
3. Tourisme
 - 3.1. Groupes de travail « tourisme »
 - 3.2. Véloroute sur le thème de la 2ème Division Blindée
4. Animation et gestion du programme LEADER 2019 et 2020
5. Budget primitif 2019
6. Questions et informations diverses.

• **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (VOTE : unanimité) ;**

1. Logo du PETR

Le Président présente au comité syndical le projet de nouveau logo avec la dénomination « Plaine des Vosges »

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité des membres présents et représentés par 1 contre, 1 abstention et 13 pour, adopte le nouveau logo du PETR



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

2. Economie

2.2 Groupes de travail « développement économique »

Un compte-rendu des derniers groupes de travail « développement économique » du PETR est présenté :

- FISAC : positionnement de la Région acté, organisation d'un 2ème COPIL à programmer, quelques candidatures chargés de mission reçus (recrutement à finaliser) ;
- Prestation Alexis (voir bilan intermédiaire ci-joint)
- POCE : finalisation en cours, signature à l'été souhaité. Mise en forme des axes de développement des CC. Objectif : aligner nos problématiques sur des financements.

2.3 Forum transmission d'entreprise 2019

Le Président présente au comité syndical la journée de la transmission d'entreprise.

L'organisation de cette journée s'inscrit dans le plan d'actions du PETR visant à améliorer le nombre de transmissions réussies sur l'Ouest des Vosges. Ce plan prévoit la réalisation d'une telle journée tous les ans, et ce de manière tournante entre les 3 communautés de communes du territoire.

En 2019, cette journée prendrait place à Mirecourt à l'automne. Elle s'adressera aux chefs d'entreprises en position de céder leur affaire dans un futur à moyen terme (3 à 5 ans). Chaque structure pouvant accompagner les chefs d'entreprises disposera d'un stand et des tables-rondes seront organisées, avec l'objectif de bénéficier d'un intervenant tête d'affiche pour rendre l'événement attractif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet « Journée de la transmission 2018 » et son plan de financement prévisionnel :

Poste de dépense	Montant HT (€)	Recettes	Montant (€)
Communication	3 000	Autofinancement	1 850
Frais d'organisation	2 000	FEADER (LEADER)	3 150
TOTAL	5 000	TOTAL	5 000

- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER Ouest Vosgien 2014-2020 ;
- décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;
- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Tourisme

3.2 Groupes de travail « tourisme »

Un compte-rendu des derniers groupes de travail « tourisme » du PETR est présenté :

- Guide touristique : finalisation du document (voir maquette ci-jointe) ;
- Circuits de randonnées : travail d'un stagiaire sur la promotion des circuits à échelle du PETR, réalisation d'un doc. de communication ;
- Prochaine réunion du GT tourisme pour définir les projets à suivre ;

3.3 Véloroute sur le thème de la 2ème Division Blindée

Le Président présente au comité syndical le projet de création d'une véloroute sur le thème de la 2ème Division Blindée. La véloroute a pour but de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de l'ensemble du territoire tout en répondant à un besoin d'itinérance cyclable, le territoire étant prisé par les cyclotouristes.

Ce projet s'inscrit dans les actions de développement touristique mises en place au sein du PETR de l'Ouest

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

des Vosges.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de création d'une véloroute sur le thème de la 2^{ème} Division Blindée et son plan de financement prévisionnel :

Poste de dépense	Montant TTC (€)	Recettes	Montant (€)
Inauguration	5 000	Autofinancement	3 500
		FEADER (LEADER)	31 500
Signalétique et pose de signalétique	30 000		
TOTAL	35 000	TOTAL	35 000

- précise que le projet est conditionné par la prise en charge de l'entretien de la signalétique installée par les communes ou les communautés de communes concernées.

- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER Ouest Vosgien 2014-2020 ;

- autorise le Président à signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet avec le Conseil Départemental des Vosges ;

- décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;

- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs ;

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4. Animation et gestion du programme LEADER 2019 et 2020

Le projet « Animation et gestion 2019 et 2020 » consiste à réaliser l'animation du programme LEADER Ouest des Vosges. Les chargés de mission devront :

- Finaliser le conventionnement du programme LEADER,
- Organiser les comités de programmation, comités techniques et groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre du programme,
- Suivre la consommation financière du programme,
- Assurer la veille permettant la meilleure adéquation du programme avec les besoins du territoire,
- Assurer la communication du programme,
- Assister porteurs de projet dans le montage de dossier de demande de subvention,
- Initier des projets de coopération,
- Entretenir les relations avec l'autorité de gestion, le service instructeur et l'organisme payeur et les cofinanceurs habituels du programme,
- Participer au Réseau Rural Régional et aux réseaux LEADER.
- Assurer Le Secrétariat du programme,
- Accompagner les porteurs de projets dans le montage de leurs dossiers de demande de subvention et de paiement,
- Assurer le suivi financier du programme,
- Saisir et suivre les opérations sur le logiciel OSIRIS,
- Présenter les éléments administratifs et financiers devant le comité technique et le comité de programmation,
- Entretenir les relations administratives avec l'autorité de gestion, le service instructeur, l'organisme payeur et les différents cofinanceurs,
- Participer au réseau des gestionnaires LEADER

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

Le plan de financement annuel afférent à cette action est le suivant :

Dépenses	€	Recettes	€
Frais salariaux	75 000	autofinancement	7 500
		Conseil Départemental des Vosges	8900
		FEADER	58 600
Total	75 000	Total	75 000

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver le projet « Animation et gestion 2019 et 2020 » et son plan de financement ;
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et du FEADER au titre du programme LEADER Ouest des Vosges 2014-2020 ;
- de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;
- s'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs.

5. budget primitif 2019

Le président donne lecture au comité syndical du budget primitif 2019 du PETR, arrêté en dépense et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	106 500 €	106 500 €
Section de fonctionnement	251 741,70 €	336 912,46 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de fixer la cotisation pour l'année 2019 des communautés de communes membres du PETR à hauteur de 1,50 € par habitant, selon la répartition suivante :

	Population	cotisations 2019
CC Ouest Vosgien	24 372	36 558 €
CC Mirecourt Dompaire	20 315	30 472,50 €
CC Terre d'eau	18 880	28 320 €
TOTAL	63 567	95 350,50 €

- décide d'approuver le budget primitif 2019 du PETR, tel qu'il est présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

6. Questions et informations diverses.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h30.